



## **COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSEE MONTOIS DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2020**

**L'an deux mille vingt, le seize novembre à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Bassée Montois s'est réuni en séance ordinaire, réunion à huis clos, à distance, en téléconférence, sous la Présidence de Monsieur Roger DENORMANDIE**

**Etaient Présents :**

Madame BANOS Stéphanie, Madame CHARLES Sabine, Monsieur CHAUVIN Marc, Monsieur DE RYCKE Régis, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Madame GRANERO Agnès, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur JUZWENKO Jérôme, Madame PODOROJNIY Anastasia, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Madame SAMSON Véronique, Madame SOSINSKI Sandrine, Madame VERRIER Laure, Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur ROSSIEREROLLIN Serge, Madame LETERRIER Carine, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur MAURY Yannick, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur PACHOT Joël, Monsieur CARRASCO Alain, Monsieur RAY Daniel, Monsieur HERMANS Emric, Madame LEMORE Christine, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur MASSET Julien, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur SOUCHAL Georges, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Madame BUOT Julie, Monsieur GODRON Charles, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur CHANTRE Brice, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur BERTRAND Luc, Madame MOREAU Patricia

**Suppléant(s) en situation délibérante :** Madame CARRASCO Armelle

**Excusés :** Madame BENOIT Florence, Monsieur FORGET Michel, Madame RICHARD Gisèle, Madame DELATTRE Nadine, Monsieur POULAIN Michel

**Absents :** Monsieur CAPMARTY André, Monsieur MONDO Thierry

**Pouvoirs :**

Madame BENOIT Florence a donné pouvoir à Monsieur MASSET Julien, Monsieur FORGET Michel a donné pouvoir à Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Madame DELATTRE Nadine a donné pouvoir à Monsieur DENORMANDIE Roger

Nombre de délégués en exercice : 60  
Nombre de présents : 53      Excusés : 5      Absents : 2  
Pouvoirs : 3  
Date de convocation : 09/11/2020

Il a été décidé de réunir cette réunion de l'assemblée délibérante à distance par visioconférence afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la collectivité durant l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid 19.

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer. La séance est ouverte avec la désignation du secrétaire de séance et l'accord du Conseil pour reporter l'ajustement de l'intérêt communautaire à une séance ultérieure.

### **A – DECISIONS :**

#### **A – 1) marché de travaux de rénovation de façade du cinéma**



Il a été décidé d'attribuer : le lot 01 « Démolition / Maçonnerie / Enduit / Serrurerie / Couverture / Menuiseries » à la SARL CHEVRIER FILS pour un montant de 64 176.94 € HT ; le lot 02 « Electricité / Enseignes lumineuses » à la société MONTELEC pour un montant de 7 973.50 € HT ; le lot 03 « Peinture » à la SAS ENTREPRISE MILAN pour un montant de 3 415.15 € HT.

#### **A – 2) avenant à la convention avec INITIACTIVE pour le Fonds résilience**

Il a été décidé de le signer au regard des évolutions du Fonds résilience et à toute fin d'assouplir quelque peu les critères d'attribution : les effectifs de l'entreprise pourront être supérieurs à 20, l'échéance de remboursement être repoussée, une procédure de médiation va être mise en place pour les cas de refus d'attribution.

#### **A – 3) marché de travaux de sécurisation de l'église**

Il a été décidé d'attribuer : le lot 1 « maçonnerie/pierre de taille/VRD » à SNBR pour un montant HT de 274 796.20 Euros, le lot 2 « charpente/menuiserie » aux Ateliers PERRAULT pour un montant HT de 114 019.47 Euros, le lot 3 « couverture/cuivrerie » à ROQUIGNY SAS pour un montant HT de 55 718.64 Euros.

### **B – DELIBERATIONS :**

#### **B – 1) Organisation des séances de l'assemblée délibérante à distance par téléconférence**

Les convocations à la présente réunion contenaient toutes les précisions utiles aux conseillers pour y participer à distance, notamment sur les modalités techniques de participation, les modalités d'organisation de la séance, les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, les modalités de scrutin. Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver cette organisation.

#### **B – 2) règlement intérieur du Conseil communautaire**

Les conseillers communautaires ayant été destinataires, avec la convocation, du projet de règlement intérieur et en ayant suffisamment pris connaissance, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de l'adopter en l'état.

#### **B – 3) Recours à un vacataire**

Le Conseil Communautaire, à la majorité compte tenu d'une abstention, décide d'autoriser le Président à faire appel à un vacataire pour une durée de deux années.

#### **B – 4) Exonération de loyer et de charges pour les professionnels de santé**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de les exonérer, pour les mois d'avril et mai 2020, ceux-ci, à l'exception du médecin, n'ayant pas pu exercer leur activité, en raison du confinement.

#### **B – 5) Modification budgétaire n°1**

Suite à des travaux de réhabilitation sur une installation d'assainissement non collectif, un dysfonctionnement a été constaté. Le SPANC doit maintenant encaisser le remboursement de l'assurance et payer les travaux au fournisseur. Pour ce faire, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'ajuster les chapitres budgétaires SPANC en recettes et dépenses, à hauteur de + 3 500 Euros.

#### **B – 6) Modification budgétaire n°2**

Pour relancer l'activité des petites entreprises dans la période de COVID 19, il a été accepté de contribuer à hauteur de 19 365 Euros au fonds Résilience. Pour effectuer le

virement, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'ajuster le chapitre 011 à hauteur de -22 365 Euros et le chapitre 65 pour +22 365 Euros.

#### **B – 7) Promesses de vente des parcelles de la ZAC**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser la signature d'un avenant modifiant la dénomination de la « GSL » à la faveur de « SCI Bray » et prorogeant les promesses de vente des parcelles de la ZAC du Parc d'activité de Choyau : à la « SCI Bray » jusqu'au 30/06/2021 ; à la « SCI de Choyau » jusqu'au 31/12/2021.

#### **B – 8) Promesse d'acquisition pour la Maison de la Nature**

Afin de réaliser cet édifice, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser la signature d'une promesse d'acquisition de 54.45 ares de terrain et d'une longère, au prix de 100 000 Euros. Ces biens sont situés à Neuvry, à proximité immédiate de la Réserve Naturelle. La Maison de la Nature a, notamment, vocation à héberger l'Association de Gestion de la Réserve, provisoirement installée dans des locaux inadaptés mis à disposition par la Commune de Gouaix.

#### **B – 9) Admission en non-valeur d'un titre de recette SPANC**

En raison du décès de son redevable, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide, d'admettre en non-valeur ce titre d'un montant de 91.30 Euros.

#### **B – 10) Représentation au conseil syndical du SMETOM-GEEODE**

Sur la demande de la Commune de Baby, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de remplacer Madame Lucette SIERRA SIMON par Madame Laura ANGLIO comme représentante titulaire de la Communauté de communes Bassée Montois au conseil de ce syndicat d'ordures ménagères.

#### **B – 11) Conseil en rénovation énergétique des bâtiments communautaires**

Légalement, les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup> devront satisfaire aux objectifs de 40% de réduction d'énergie en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050. Pour y parvenir, le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) propose son ingénierie en matière d'efficacité énergétique sur le patrimoine public. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de conventionner dans ce sens. En contrepartie, la Communauté de communes devra participer financièrement à hauteur de 160 Euros par jour et par bâtiment.

#### **B – 12) Financement de la rénovation énergétique des habitations**

La rénovation énergétique du bâti quel qu'il soit, tout autant que le service unique de la rénovation énergétique (SURE), sont appelés à prendre place dans le programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes. Le service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) vient le compléter. Il s'appuie sur un financement par des certificats d'économie d'énergie. Ce programme est donc un outil de financement visant à accompagner les ménages du territoire dans la rénovation énergétique de leur bâti. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de conventionner avec le Département, dans le cadre du programme SARE.

#### **B – 13) Financement de projets de production de chaleur renouvelable**

Le SDESM et Seine-et-Marne Environnement, souhaitent, en mutualisant les besoins des territoires ruraux, multiplier les installations de production de chaleur renouvelable. L'objectif est de permettre aux collectivités de sortir progressivement des énergies fossiles pour chauffer leur patrimoine bâti. Le contrat d'objectif territorial (COT), permettra dès 2021, de bénéficier d'un accompagnement technique complet et de subventions sur des projets de production de chaleur renouvelable de type : Géothermie, Biomasse, Solaire thermique, Récupération de chaleur fatale, Récupération de chaleur sur eaux-usées, Réseaux de chaleur associés.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de présenter la candidature de la Communauté de communes au Contrat d'objectif territorial Énergies renouvelables.

**B – 14) Représentation de la Communauté de communes Bassée Montois à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Bassée Voulzie**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reconduire Monsieur Roger DENORMANDIE comme représentant de la Communauté de communes Bassée Montois à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Bassée Voulzie.

**B – 15) Transformation du SyAGE en EPAGE**

Ce processus participe à la montée en puissance du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine (SyAGE), bassin qui inclut une petite partie de la Commune de Sognolles-en-Montois. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à cette transformation.

**B – 16) Représentation au conseil du syndicat de rivière SMBVA**

Sur la demande de la Commune de Montigny-le-Guesdier, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de remplacer Madame Evelyne SIVANNE par Monsieur Jean-Louis COLAS comme représentant titulaire au conseil syndical du Syndicat Mixte de Bassin Voulzie Auxence (SMBVA) et M Jean-Louis COLAS par Madame Evelyne SIVANNE comme suppléante.

**B – 17) Convention d'occupation du domaine public fluvial**

Une convention d'occupation du domaine public fluvial avait été signée en 2015 pour les parcours de Canoë-Kayak. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de renouveler la signature de cette convention.

**B – 18) Demande d'aide financière pour l'aménagement de l'église**

Ce projet concerne la transformation de l'église désacralisée de Dontilly en centre culturel Bassée Montois. Son coût prévisionnel s'élève à 1 868 750 Euros Hors Taxes. Ce projet est susceptible de bénéficier d'un subventionnement et le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à le solliciter.

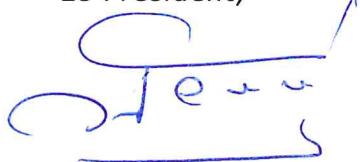
**B – 19) Modification du PLU de Donnemarie-Dontilly**

Il s'agit de réaffirmer la spécificité de la zone d'artisanat de la Villa Suzanne. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'engager la modification du PLU de Donnemarie-Dontilly plutôt qu'une modification simplifiée.

**B – 20) Promesse d'acquisition de terrain pour l'extension de la résidence de l'Etang Broda**

La promesse d'achat prévoyait le dépôt de demande de permis de construire les dix pavillons destinés à des couples de personnes âgées au plus tard le 30 octobre 2020. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer sa prorogation jusqu'au 30 juillet 2022, avec obtention de permis de construire au plus tard le 31 mai 2022.

Le Président,



Le secrétaire

